

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Le 18 Septembre 1990 à vingt dix le vingt-quatre Septembre à 18 H 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

SG 90/81

Objet :

AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA
COTE D'ARGENT AU DROIT DE LA
CONCHE DU
PIGEONNIER

Date de convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

UNANIMITE
Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort
le 19 Octobre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Etaient présents : MM. MOST,
Maire - LE GUEUT - HUGENDOBLER -
CANDAU - GAVEN - GAUGUIN - Mme
MONTRON - M. BOISNARD, Adjoints
MM. ALCHEM - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - Mme FONTAN -
MM. GUEZENNEC - LACOTTE - MARCONI
- MONNARD - MOULINEAU - Mme
PELTIER - MM. QUENTIN - REVOLAT -
SABATHIER, Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :
MME PARROU par M. LE GUEUT
MME LISION par M. LE MAIRE
M. TAP par M. BENOIT
M. BERLAND par M. BOISNARD

Absents : Néant

M. ALCHEM a été élu secrétaire.

Dans le cadre de
l'aménagement d'une promenade
piétonnière le long du littoral
entre les communes de St GEORGES
DE DIDONNE et VAUX SUR MER, une
première tranche de travaux,
estimée prévisionnellement à
3.300.000 Frs, a été envisagée
pour équiper de trottoirs corrects
un secteur très mal desservi.

Les travaux comprennent
l'aménagement du Boulevard de la
COTE D'ARGENT AU DROIT DE LA
CONCHE DU PIGEONNIER, et
notamment, la construction ou
l'élargissement, sur le platin

rocheux, de trottoirs.

Les surfaces construites seront pavées.

Compte tenu de la complexité des ouvrages, l'établissement du dossier a été confié à M. BOUDET, Ingénieur Béton.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

- VU le dossier d'Appel d'Offres établi par M. BOUDET,

- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 06 AOUT 1990,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'Appel d'Offres ouvert relatif à l'exécution des travaux d'aménagement du Boulevard de la COTE D'ARGENT au droit de la CONCHE DU PIGEONNIER, en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les Marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année 1990 chapitre 901.10 article 233. 001.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les membres présents,
Pour copie conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT